



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE N° 115/2025

Objet : Travaux d'aménagement de création d'un escalier « pas de mule » maison de santé

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité pour la commune de procéder à l'aménagement d'un escalier de type « pas de mule » à proximité de la maison de santé,
- Considérant ce projet pour lequel les crédits sont inscrits au budget communal ;
- Considérant le devis en date du 10/12 de l'entreprise Perticoz pour un montant de 3 166.00 € H.T soit 3 799.20 € TTC

DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise Perticoz pour un montant de 3 166.00 € H.T soit 3 799.20 € TTC

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 15/12/2025

Le Maire,



Fabien DURAND

*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.